

(1)

(N° 215)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1871.

Concession d'un chemin de fer de Tirlemont par Diest au camp de Beverloo (1).

AMENDEMENT.

ART. 3 (nouveau).

Les dépenses d'exploitation à déduire du produit brut pour établir le produit net, seront fixées à forfait par le cahier des charges de la concession.

A. WASSEIGE.

(1) Projet de loi, n° 194.
Rapport, n° 195.